



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME
DECRET VOIRIE DU 6/02/2014

Avis personnel aux propriétaires et occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 m à partir des limites d'une parcelle, les informant d'une modification de voirie.

Objet : Cession de deux emprises de voirie de 63 m² et de 53 m² (estimation en attente du plan définitif) située Tige de Hody à Warzée (parcelle cadastrée A 633K2 et 628R)

Madame, Monsieur,

Le Collège communal vous fait savoir que dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme ayant pour objet la construction d'une maison unifamiliale, deux emprises de voirie de 63 m² et de 53 m² (estimation en attente du plan définitif) sera cédée à la Commune. Celle-ci portera la limite du domaine public à 6,5m de l'axe de la voirie.

Le dossier est porté à enquête publique du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 en application du décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014, entré en vigueur le 01 avril 2014.

Les dossiers sont consultables au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations, durant le délai d'enquête publique, par télécopie au 086/36.73.79 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet.

A peine de nullité, les envois par courrier ordinaire ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l'agent communal délégué, au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 3 octobre 2018 à 15 heures.

A Ouffet, le 21 août 2018.

Par le Collège,

Le Directeur Général,
H. LABORY

La Bourgmestre,
C. MAILLEUX